



LE MINISTRE

OFFICIAL Abidjan, le 05 NOV 2018
DOCUMENTS

06442

N° /MEF/Cab/Coordo-BA/Ang

A

Monsieur Jim Yong Kim
Président du Groupe
de la Banque Mondiale
WASHINGTON, DC

Objet : Lettre de Politique de Développement

Monsieur le Président,

1. La présente Lettre de Politique de Développement (LPD) décrit d'une part, les progrès socio-économiques réalisés par la Côte d'Ivoire en 2017, et d'autre part, présente les perspectives 2018-2019. Elle retrace l'ensemble des politiques publiques et sectorielles mises en œuvre par le Gouvernement pour faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020 et réduire le taux de pauvreté.
2. En vue de soutenir son programme, le Gouvernement sollicite la Banque Mondiale à travers le Crédit d'Appui Budgétaire National au titre de l'année 2018, d'un montant équivalant à **cent (100) millions de dollars des Etats-Unis**.

I- Le contexte politique et économique

3. La Côte d'Ivoire poursuit son dynamisme économique caractérisé par une solidité de son cadre macroéconomique et une politique budgétaire saine dans un contexte de repli des cours des principales matières premières, comparativement à 2016. L'économie ivoirienne devrait enregistrer une croissance de [7,7%] en 2018, après [7,7%] en 2017, grâce à la bonne exécution du Plan National de Développement « PND 2016-2020 » et sa résilience aux chocs externes et internes. Elle bénéficie de l'accélération des grands chantiers publics et de l'amorce du développement de son potentiel agro-industriel. En dépit des cours défavorables notamment du cacao, la politique budgétaire est restée prudente sans toutefois compromettre les investissements publics et les dépenses pro-pauvres. Le déficit budgétaire devrait donc s'améliorer, passant de [4,5%] du PIB en 2017 à [4,0%] en 2018, puis atteindre la norme communautaire de [3,0%] du PIB en 2019. Cette orientation contribue au maintien des équilibres interne et externe, malgré l'élargissement du déficit courant à [3,4%] du PIB en 2018, notamment avec une forte augmentation des importations de matières premières et de biens d'équipement, après avoir atteint [2,4%] du PIB en 2017 du fait de l'augmentation des importations en volume du pétrole et du cours du baril, ainsi que de la baisse des cours du cacao. De plus, l'inflation

serait maîtrisée à [0,5%]. De même, le système bancaire demeure solide avec un ratio de solvabilité ressorti à [9,8%] à fin décembre 2017 après 8,04% à la même période de 2016, en lien avec l'augmentation du niveau des fonds propres effectuée à la faveur du respect des normes de capital social minimum et de fonds propres, ainsi que de la préparation à la transition vers les normes prudentielles de Bâle 2 et 3.

4. Les bonnes performances économiques conjuguées avec l'amélioration continue du climat des affaires devraient contribuer à faire de la Côte d'Ivoire un pôle d'investissement attractif. Le rapport Doing Business 2018 classe la Côte d'Ivoire à la première et à la 3^{ème} place respectivement au niveau des pays membres de l'OHADA et au niveau de la CEDEAO. Cette performance est le résultat de la mise en œuvre des réformes structurelles et sectorielles en vue de renforcer la gouvernance et la promotion du secteur privé. L'amélioration continue du climat des affaires a contribué à faire de la Côte d'Ivoire l'économie ouest-africaine la plus attractive pour les investissements directs étrangers (IDE), selon le dernier classement Africa Investment Index (AII) publié le 26 mars 2018 par Quantum Global. En outre, au premier semestre 2018, plus de 7 400 entreprises ont déjà été enregistrées au guichet unique du Centre de Promotion des Investissements (CEPICI), représentant une hausse de 18,4% par rapport à la même période de 2017. Par ailleurs, les perspectives d'investissements sont très prometteuses pour la Côte d'Ivoire qui intègre le top 5 des pays les plus attractifs de l'Afrique à l'horizon 2022 selon l'étude menée en 2017 par Havas Horizons auprès des investisseurs internationaux, sur le financement de la croissance africaine.

5. Pour maintenir ces bonnes perspectives économiques, le Gouvernement entend consolider le climat sociopolitique, renforcer la gouvernance et assurer une croissance inclusive. Dans le but de raffermir le climat de paix et la cohésion sociale, le Président de la République a, à l'occasion de la 58^{ème} célébration de l'indépendance de la Côte d'Ivoire, pris une ordonnance saluée par l'ensemble des acteurs politiques pour une amnistie générale. Concernant la gouvernance, les efforts entrepris par le Gouvernement depuis 2012 ont permis à la Côte d'Ivoire de passer de la 136^{ème} place en 2013 à la 103^{ème} place en 2017, selon le dernier rapport sur l'indice de perception de la corruption publié par Transparency international. Pour rendre la croissance plus inclusive, le Gouvernement entend renforcer le volet social de sa stratégie à travers la mise en œuvre d'un Programme Social de Développement (PSD) pour la période 2018-2020. Il poursuivra le déploiement de la couverture maladie universelle et l'exécution du projet filets sociaux, en collaboration avec la Banque Mondiale. Il veillera également à la mise en œuvre de la loi sur l'école obligatoire pour les enfants de six (6) à seize (16) ans. Par ailleurs, la stratégie de développement basée sur l'industrialisation, notamment la transformation des produits de rente comme le cacao et l'anacarde, devrait favoriser la création d'emplois. Ainsi, le Gouvernement en collaboration avec les partenaires au développement, accordera une attention particulière aux projets « agropoles » visant à développer le tissu agro-industriel tout en promouvant l'emploi des jeunes et des femmes. En outre, la promotion du « contenu local » devrait faciliter l'accès des Petites et Moyennes Entreprises au marché et promouvoir l'entrepreneuriat.

6. Le Gouvernement veillera au respect des engagements pris dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Économique et Financier « PEF FEC-MEDC 2016-2019 ». A cet effet, il poursuivra la consolidation budgétaire par l'amélioration du recouvrement des recettes, la rationalisation des dépenses avec un accroissement des dépenses pro-pauvres, ainsi qu'une gestion plus efficace des risques budgétaires liés aux entreprises publiques et aux Partenariats Public-Privé (PPP). Le Gouvernement

continuera la modernisation de la gestion des finances publiques à travers la finalisation des derniers textes réglementaires d'application des lois organiques relatives au cadre harmonisé de gestion des finances publiques au sein de l'UEMOA et leur stricte application. En outre, il mettra un accent particulier sur la restructuration de la dette de la Société Ivoirienne de Raffinage (SIR) prévue pour fin octobre 2018, et la consolidation de l'équilibre financier du secteur énergie. Le Gouvernement veillera également à la mise en œuvre des mesures contenues dans le Plan de Développement du Secteur Financier (PDESFI) en vue de renforcer la solidité du secteur bancaire et favoriser l'inclusion financière. Par ailleurs, l'amélioration du climat des affaires continuera à faire l'objet d'une attention particulière, notamment en ce qui concerne la dématérialisation et la réduction des coûts des actes administratifs, la modernisation de l'appareil judiciaire ainsi que les réformes fiscales. La Côte d'Ivoire devrait également tirer profit de la mise en œuvre des projets issus des accords conclus avec les autres partenaires techniques et financiers notamment le Compact du Millenium Challenge Corporation (MCC) et l'initiative « Compact With Africa » du G20.

II- Etat d'exécution des reformes en 2017 au premier semestre 2018

7. Le PND 2016-2020 vise une croissance rapide, soutenue et respectueuse de l'environnement, permettant de faire de la Côte d'Ivoire un pays à revenu intermédiaire avec une meilleure qualité de vie pour l'ensemble de la population. La nouvelle stratégie repose sur la transformation structurelle de l'économie fondée principalement sur un accroissement de la productivité dans l'agriculture en particulier vivrière, la transformation des produits primaires, le renforcement de l'industrie manufacturière, et le développement de l'économie numérique tout en préservant un cadre macroéconomique solide et une dette publique soutenable. Elle tient compte également de la volonté des Autorités de développer une économie verte. À ce titre, la Côte Ivoire a ratifié l'accord mondial sur le climat conclu en décembre 2016 à Paris à l'issue de la COP21.

8. Le Premier Ministre a présidé le 6 novembre 2017, à la Primature, la réunion du Comité de pilotage de la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND) 2016-2020. Cette évaluation a permis d'apprécier la capacité des différents acteurs à mettre tout en œuvre pour la réalisation de ce projet dans son entièreté. Selon le Premier ministre, la mise en œuvre du premier Plan National de Développement (PND) qui couvrait la période 2012-2015, a permis entre autres, de restaurer la paix, la cohésion sociale et la réconciliation nationale, de rétablir l'Etat de Droit et la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire et de relancer l'économie. Grâce au PND, le pays jouit aujourd'hui d'une stabilité politique, d'un environnement de paix et de sécurité. De même, des solutions définitives ont pu être trouvées aux revendications sociales.

9. S'agissant des réalisations chiffrées, le Premier ministre a indiqué que le taux d'investissement est passé de moins de 8,9% du PIB en 2011 à plus de 20,5% du PIB en 2016 et projeté à plus de 24,8 % du PIB en 2020. Quant au taux d'investissement privé, il est passé d'environ 6,3% en 2011 à plus de 13,9% en 2016. Pour la gestion 2016, les investissements totaux du secteur privé s'élèvent en volume à près de 3 000 milliards de francs CFA, soit une part de 66,9% dans les investissements globaux, plus importante que le taux moyen d'investissement privé de 62,4% prévu dans le PND. Par ailleurs, dans le cadre de la politique d'amélioration des conditions de vie des populations, les dépenses pro-pauvres ont augmenté passant de 1 080,3 milliards de FCFA en 2012 à 1 770,2 milliards de FCFA en 2015, pour atteindre 2 014,8 milliards de FCFA en 2016, soit 9,4% du PIB. Ainsi, sur la période 2011-2015, le PIB par habitant a progressé de plus de 25% et le taux de pauvreté est passé de 51% à 46,3%. Parallèlement, les revenus

distribués aux producteurs sont passés de 3 000 milliards de FCFA à 6 000 milliards de FCFA sur la période 2011-2016. Le PND est un programme qui s'inscrit dans la vision globale du Président de la République, à savoir, transformer l'économie et la société ivoiriennes en vue d'atteindre l'émergence à l'horizon 2020.

a- Cadre Macroéconomique et Financier

10. Le Gouvernement a publié les comptes nationaux définitifs 2016 et provisoires 2017 en septembre 2018. En 2016, le taux de croissance est resté dynamique et s'est établi à 8,0%, et le déflateur s'est affiché à -1,1%. Ces réalisations ont un impact direct sur l'ensemble des indicateurs macroéconomiques depuis 2016. Ainsi, il est constaté une modification sur les réalisations et projections de la pression fiscale, des soldes (budgétaire, du compte courant, etc...) en pourcentage du PIB pour les exercices 2016, 2017, 2018 et 2019.

11. En dépit de la chute du prix du cacao et des revendications sociales survenues au premier semestre 2017, le taux de croissance du PIB réel de la Côte d'Ivoire est demeuré parmi les plus élevés

dans le monde avec [7,7] % en 2017 démontrant la résilience de l'économie aux chocs exogènes et endogènes. Ce dynamisme a été porté notamment par le rebond de l'agriculture d'exportation, le regain des industries agro-alimentaires et la bonne tenue de l'ensemble des services. Les ajustements budgétaires opérés par le Gouvernement ont contribué à maintenir un environnement économique stable. En effet, le déficit budgétaire global s'est établi à [4,5%] du PIB. Le taux d'inflation de [0,7%] (en glissement annuel) est resté bien en-dessous de la norme communautaire de 3 %.

12. Les évolutions économiques à fin juin 2018 témoignent de la bonne orientation de l'activité.

- **L'évolution conjoncturelle affiche un dynamisme des secteurs secondaire et tertiaire** soutenus par la demande intérieure. Au niveau du secteur secondaire, la progression est imputable aux performances enregistrées dans l'industrie manufacturière (+7,2%) (et au rebond des BTP (+17,9%) consécutif à l'accélération des projets d'investissement public. La production de l'Énergie stagne (-0,1%) en raison de températures relativement moins élevées, bien que la demande énergétique des industries ait augmentée de [+4,3%]. Cependant, l'extraction minière enregistre une baisse de (-10,9%), notamment due au repli de la production de pétrole brut et du gaz. Concernant le secteur tertiaire, il reste bien orienté grâce à la bonne tenue du commerce de détail (8,6%), des transports terrestre (13,9%) et ferroviaire (+17,1%). Au niveau du secteur primaire, l'agriculture d'exportation a pâti des baisses des productions du cacao après une campagne 2016/2017 exceptionnelle, de banane, et d'ananas. Toutefois, on enregistre une hausse des exportations de l'huile de palme et des productions de café, de coton, d'anacarde, de caoutchouc, de sucre et de cola.
- L'inflation s'affiche à [0,3%] en moyenne annuelle, en deçà de la norme communautaire fixée à 3%.
- L'exécution budgétaire à fin juin 2018 est caractérisée par une plus-value des recettes de [27,0] milliards de FCFA par rapport à l'objectif programmé, en raison principalement des revenus de pétrole et de capitaux mobiliers mobilisés plus tôt que prévus et un encaissement de [38,3] milliards de FCFA au titre des redevances sur la téléphonie mobile, initialement attendues pour

- le quatrième trimestre. Parallèlement, les dépenses enregistrent une sous consommation de [52,0] milliards de FCFA imputable au retard d'exécution des dépenses d'investissement et à la gestion prudente des dépenses de fonctionnement. Ainsi, le solde primaire de base ressort excédentaire de [115] milliards de FCFA. Quant au solde budgétaire, il a affiché un déficit de 278,3 milliards de FCFA, contre un objectif de [-358,8] milliards de FCFA. Ce déficit a été largement couvert par l'émission d'un Eurobond de 1 115,1 milliards de FCFA en mars 2018, contribuant à dégager des marges nécessaires pour la réduction nette des exigibles de [-144,2] milliards contre [-99,6] milliards de FCFA prévu et le désengagement vis-à-vis du secteur bancaire.
- Les échanges extérieurs ont été marqués par la détérioration des termes de l'échange et une hausse des importations en soutien au dynamisme de la demande interne. Les termes de l'échange se détériorent (11,5%) résultant de la baisse des prix à l'exportation [-12,0%] sous l'effet principalement du cacao fève (-26,9%) et du caoutchouc (-31,2%), nettement plus accentuée que celle des prix à l'importation (-0,6%). Par ailleurs, les importations en valeur, hors biens exceptionnels, progressent de [12,8%], tirées par l'ensemble des composantes : les biens de consommation (+5,9%), les biens intermédiaires (+26,3%) et les biens d'équipement (+12,9%). Les exportations connaissent un repli de [13,1%] accentué par la baisse en volume des produits d'agriculture d'exportation, hormis le café vert II en résulte une diminution de l'excédent du solde de la balance commerciale de [55,1%], par rapport au premier semestre 2017.
- La situation monétaire affiche une augmentation de la masse monétaire de [10,9%], tirée principalement par l'accroissement des crédits intérieurs de [15,7%]. Cette évolution résulte de la hausse des créances sur l'Etat [27,8%], et des crédits à l'économie [13,1%]. Quant aux avoirs extérieurs, ils enregistrent une évolution de [0,5%].

13. La dette du secteur public est soutenable, en tenant compte de l'Eurobond émis en mars 2018. En effet, l'encours de la dette de l'administration centrale est passé de [42,7%] du PIB à fin décembre 2017 à [42,5%] du PIB à fin juin 2018. Le niveau de la dette intérieure par rapport au PIB s'établit à [15,5%] à fin juin 2018 contre [18,1%] à fin décembre 2017. L'analyse de la viabilité de la dette effectuée en [août] 2018 sur la période 2019-2039, qui repose sur la couverture des besoins bruts de financement à hauteur de [50%] en FCFA et [50%] en devises, indique que le risque de surendettement de la Côte d'Ivoire demeure modéré. Tout en veillant à préserver ce niveau de risque modéré, le Gouvernement se réserve la possibilité d'ajuster la stratégie de financement, si les conditions du marché financier régional le justifient. Concernant les entreprises publiques, à fin juin 2018, le stock de la dette s'élève à [1,66%] du PIB contre [2,3%] du PIB à fin décembre 2017, dont [0,15%] du PIB garanti par l'Etat.

14. La solidité du secteur bancaire s'est consolidée. Le ratio de solvabilité est ressorti à 9,8% à fin décembre 2017, au-dessus de la norme internationale de 8%. A fin juin 2018, le taux brut de dégradation du portefeuille s'est établi à [8,68%] après [9,83%] à fin décembre 2017 et [10,3%] à fin juin 2017. Ce taux est préliminaire et pourrait être influencé par l'application des normes de Bâle 2 et 3. Les réserves de change de l'UEMOA se sont établies à 5,5 mois d'importations contre 4,2 mois à fin

décembre 2017. En outre, seules quatre banques, ne représentant que 2,5% des actifs bancaires, sont en infraction relativement à la norme du capital minimum de 10 milliards de FCFA. Par ailleurs, l'éventuelle liquidation de SAF Cacao ne devrait pas impacter significativement la stabilité du système bancaire car ne représentant que moins de 2% des encours de crédit.

15. La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) poursuit le renforcement de ses activités avec l'ouverture d'un compartiment dédié aux Petites et Moyennes Entreprises (PME). Ce Compartiment inauguré en décembre 2017, constitue une avancée majeure pour le marché financier régional de l'UEMOA et vise à offrir aux PME et aux entreprises à fort potentiel un accès aux capitaux à long terme en vue d'accélérer leur croissance et d'en faire des champions régionaux. Par ailleurs, la capitalisation boursière s'est établie à 9 460,4 milliards à fin juin 2018 contre 9 108,8 milliards à fin juin 2017, sous l'impulsion de la hausse de la capitalisation du marché des obligations de 27,2%. Le marché reste dynamique avec une valeur totale transigée qui s'accroît de 13,6% pour une rotation moyenne mensuelle des titres de 2,11%. Aussi, en dépit de la baisse de l'indice BRVM composite de 16,7%, le taux de rendement moyen des titres côtés s'est affiché à 8,83 % et la rentabilité globale moyenne à 5,08% avec un PER moyen de 13,37 et une prime de risque à 1,48%.

b- Gestion des finances publiques

16. Le Gouvernement a adopté les résultats de l'évaluation du schéma directeur de réformes des finances publiques pour la période 2014-2017, ainsi que le nouveau schéma directeur pour la période 2018-2020. Ce nouveau schéma directeur vise à consolider les réformes entreprises et à renforcer la gouvernance en matière de gestion des finances publiques. Le présent schéma directeur de réformes des finances publiques propose un cadre global et unique de réforme de la gestion des finances publiques, et un dispositif de pilotage. Il s'articule autour de huit (8) axes qui se définissent comme suit :

- AXE 1 : Fiscalité et gestion des recettes de l'Etat ;
- AXE 2 : Gestion des dépenses publiques de l'Etat ;
- AXE 3 : Systèmes d'informations financières ;
- AXE 4 : Passation des marchés publics ;
- AXE 5 : Comptabilité publique et gestion de la trésorerie de l'Etat ;
- AXE 6 : Dispositifs de contrôle et d'audit internes et externes ;
- AXE 7 : Gestion des finances publiques des collectivités territoriales ;
- AXE 8 : Transparence et gouvernance dans la gestion des finances publiques ;

17. Le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre des réformes budgétaires dans le cadre de la modernisation de la gestion des finances publiques. En effet, les travaux d'interfaçage entre Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFiP) et le progiciel de gestion de la comptabilité générale de l'Etat et de suivi de la comptabilité auxiliaire (ASTER) ont été finalisés avec la mise en cohérence des données de l'ensemble des tableaux produits ainsi que le déploiement du SIGFiP s'est poursuivi avec la connexion de nouvelles Ambassades et Institutions ;

18. Une liste des principaux projets d'investissements inscrits au budget 2018 a été élaborée et publiée sur le site du Ministère en charge du Budget, en vue de faciliter l'accès à l'information budgétaire simplifiée ;

Les phases de tests du module "Elaboration des actes budgétaires" du nouveau système intégré de gestion budgétaire dans le cadre des budgets-programmes ont été validées et les améliorations sont en cours ;

20. Le Système Intégré d'Analyse de Programmation et de Suivi Evaluation des projets (SINAPSE) a été finalisé, et est en cours d'implémentation auprès des ministères ;

21. La version actualisée du Programme d'Investissements Publics sur la période 2018-2020 (PIP 2018-2020), intégrant les projets d'infrastructures de type Partenariat Public Privé (PPP) en cours d'exécution, est disponible ;

22. Le volet recette du Compte Unique du Trésor est opérationnel au niveau de la Direction Générale des Impôts et de la Direction Générale des Douanes. A fin août 2018, [904] comptes ont été fermés auprès des banques commerciales.

23. Pour tenir compte de l'évolution des cours internationaux, le Gouvernement a pris les mesures nécessaires pour ajuster les prix dans les principaux secteurs. A cet effet :

- le Gouvernement continue d'appliquer le mécanisme automatique des prix à la pompe pour préserver les recettes fiscales au minimum de celles inscrites dans la Loi des Finances Rectificative 2017. Dans ce cadre, afin de préserver la situation financière de la SIR, il a continué de garantir la fluctuation du prix ex-SIR conformément aux tendances internationales. De même, le Gouvernement veille à préserver la base taxable d'avril 2017 et le cas échéant l'améliore, en vue d'assurer la réalisation des prévisions budgétaires ;

c- Renforcer l'environnement des affaires et développer le secteur privé

24. Le processus de restructuration des entreprises du secteur énergie basé notamment sur les recommandations des audits de la SIR et de PETROCI s'est accéléré en 2017 :

- Concernant PETROCI, le résultat net est ressorti excédentaire en 2016 après le déficit enregistré en 2015. Sa situation financière devrait s'est consolidée en 2017 grâce à la mise en œuvre de son plan de restructuration qui vise une concentration de la société sur des activités spécifiques : le Gouvernement veille à l'application de ce plan de restructuration.
- S'agissant de la SIR, le Gouvernement a approuvé la stratégie de restructuration de la dette de la. Cette stratégie a prévu une restructuration des dettes et des arriérés accumulés d'environ 368 milliards de francs CFA (mai 2016) en contractant un nouveau prêt qui serait garanti par le Gouvernement. Le remboursement a été garanti par l'Etat à travers un prélèvement de 20,07 F CFA/L sur la taxe spécifique adossée aux produits pétroliers. L'achèvement de la restructuration de la dette ainsi que les efforts d'optimisation permettra de réduire les coûts de financement de la SIR et a ouvert la voie à l'amélioration de sa capacité financière.
- **Le Gouvernement a continué ses efforts pour maintenir l'équilibre financier à moyen et long terme.** A cet effet, l'entrée en production en novembre 2017 du barrage de Soubré et les cycles combinés ont contribué à réduire les coûts de production à moyen et long terme. Les efforts se poursuivent en vue de maintenir la tendance à la baisse des pertes techniques et non

- techniques. En outre, les actions de recouvrement seront menées pour mobiliser les arriérés de paiement dus au secteur. Le Gouvernement veille à ce que la politique de tarification soit en ligne avec l'évolution des coûts de production.

d- Emploi et politique sociale

25. Le Gouvernement poursuit le déploiement de la Couverture Maladie Universelle (CMU). A cet effet, **pour une population cible de 3 169 382 personnes, 2 281 841** ont été enrôlées à la date du 23 juillet 2018, soit un taux d'enrôlement de 72%. Cette opération s'étend aux ménages indigents dont 73 866 personnes ont été identifiées dans plus de 1 314 localités. Le mécanisme de collecte des cotisations du secteur formel est déjà défini et celui des secteurs agricole et informel sera finalisé [avant fin décembre 2018], à l'issue d'une étude menée en collaboration avec la Banque Mondiale et l'Agence Française de Développement. Concomitamment à la mise en œuvre de ces opérations, une phase

expérimentale portant sur une population de 150 000 étudiants, répartis dans cinq localités, a débuté le 25 avril 2017. A cet effet, 61 028 cartes ont été distribuées à la date du 23 juillet 2018, permettant aux bénéficiaires d'accéder aux prestations dans 28 centres de santé. Dans le cadre de cette phase pilote, il a été décidé la prise en charge de 30 000 indigents, à partir [d'octobre] 2018 avec l'appui de la Banque Mondiale. Capitalisant les acquis de la phase pilote, la CMU devrait être généralisée progressivement à partir 2019, en tenant compte de la disponibilité de l'offre de soins dans les localités.

26. En prélude au déploiement de la CMU, le Gouvernement fait de la mise en œuvre de son second Plan National de Développement de la Santé « PNDS 2016-2020 » une priorité en vue d'accroître l'offre de soins de qualité. A ce titre, en 2017 plusieurs centres de santé ont été réhabilités, construits et équipés notamment la mise en service du premier centre de Radiothérapie de Côte d'Ivoire ainsi que celle du Centre Hospitalier Universitaire d'Angré. Aussi, plus de 90% de l'objectif de recrutement en personnel de santé a été atteint. Par ailleurs, la lutte contre le VIH SIDA a été renforcée avec un accroissement significatif de sites de Prévention de la Transmission Mères Enfants (PTME) et de prises en charge Antirétroviral (ARV) de respectivement 20% et 71% sur la période allant de 2015 à 2017. Le Gouvernement a également poursuivi les campagnes de sensibilisation, de vaccination et de distribution de Moustiquaires Imprégnées de Longue Durée d'Action (MILDA), faisant passer la couverture des populations cibles (femmes enceintes, enfants de moins d'un an) de 47% en 2015 à 66% en 2017.

27. Le Gouvernement poursuit le renforcement de son système éducatif en vue de promouvoir l'éducation pour tous. En application de la loi n°2015-635 du 17 septembre 2015, modifiant la loi n°95-695 du 7 septembre 1995 l'école a été rendue obligatoire pour tous les enfants âgés de 6 à 16 ans. Aussi, le Gouvernement a poursuivi sa politique de construction des collèges de proximité ainsi que ses actions en faveur des démunis à travers notamment la distribution gratuite des fournitures scolaires aux élèves des écoles primaires publiques, et ses campagnes de sensibilisation en faveur de la scolarisation de la jeune fille. Ainsi, le taux net d'accès au primaire s'est établi à 72,1% pour l'année scolaire 2017-2018 contre [71,4%] au cours de l'année scolaire 2016-2017. Quant au taux net de scolarisation à l'école primaire, il demeure supérieur à [91%] après la nette progression (+19%) affichée au cours des cinq dernières années.

III- Le Programme en 2018 et les perspectives à moyen terme

28. Le Gouvernement renforcera la mise en œuvre du PND 2016-2020 pour réduire considérablement la pauvreté et atteindre l'objectif d'émergence. Les politiques et programmes socio-économiques devront être renforcés en vue d'une plus grande efficacité. A cet effet, le Gouvernement continuera de mettre en œuvre sa stratégie de croissance basée sur l'accroissement et l'efficacité des investissements en infrastructures et en ressources humaines. En outre, les efforts d'amélioration du climat des affaires et de la gouvernance seront intensifiés pour attirer davantage les investissements privés et améliorer la productivité. Conformément à l'orientation du PND 2016-2020, un accent sera mis sur l'agro-industrie qui devrait favoriser plus de créations d'emplois. Le nouveau code des investissements adopté en conseil des Ministres en octobre 2018 prend en compte cette orientation stratégique. Par ailleurs, le Gouvernement finalisera et mettra en œuvre son Programme Social de Développement sur la période 2018-2020 afin de renforcer son action sociale. Les résultats attendus de la mise en œuvre de la politique de « l'école obligatoire », de la généralisation de la Couverture maladie universelle, et du renforcement du projet « filets sociaux » devront contribuer à réduire les inégalités et mieux répondre aux besoins fondamentaux des populations principalement les plus vulnérables.

29. Tout en assurant une croissance forte et soutenue, l'objectif du Gouvernement est de préserver les équilibres internes et externes. Pour 2018, le déficit budgétaire global devrait rester en ligne avec l'objectif du programme. Toutefois, à la faveur de la publication des comptes nationaux définitifs 2016 et provisoires 2017, les révisions des PIB nominaux 2018 et 2019 ont été effectuées et ont affecté le ratio de déficit budgétaire en pourcentage du PIB qui s'établit à [4,0%]. Pour 2019, le déficit sera ramené à [3%] du PIB comme prévu initialement. L'inflation devrait rester inférieure à 3%, conformément à la norme communautaire. Le déficit du compte courant serait maîtrisé en deçà de [4%] du PIB.

30. Le dynamisme de l'activité économique devrait se poursuivre sur la période 2018-2019. En 2018, le taux de croissance se situerait à [7,7%] porté par le dynamisme des secteurs secondaire et tertiaire qui afficheraient des évolutions respectives de [8,5%] et [10,8%]. La performance du secteur secondaire serait liée à la bonne tenue des BTP, des industries agro-industrielles et des autres industries, traduisant l'amorce de la mise en œuvre de la stratégie d'industrialisation de l'économie. Le secteur tertiaire bénéficierait du dynamisme affiché de l'ensemble des branches d'activités. Quant au secteur primaire, il enregistrerait une croissance de [3,9%] après 11,2% en 2017, en lien avec le ralentissement de l'agriculture d'exportation. Du côté de la demande, la croissance serait tirée par la consommation finale et l'investissement. Ainsi, le taux d'investissement devrait ressortir à [20,8%] du PIB en 2018 dont [19,5%] attribuable au secteur privé. En 2019, le taux de croissance serait de [7,8%] attribuable du côté de l'offre à l'agriculture vivrière, les industries agroalimentaires, les produits pétroliers, les BTP et les services ; et du côté de la demande, aux investissements et à la consommation finale.

31. La situation monétaire serait marquée par une hausse de la masse monétaire, respectivement de [9,0%] et [10,0%] en 2018 et 2019, résultant de l'accroissement du crédit intérieur et de la consolidation des avoirs extérieurs nets.

32. Le déficit du compte courant serait contenu à près de [4,0%] du PIB sur la période 2018-2019. Il se situerait à [3,7%] du PIB en 2018 après [2,2%] du PIB en 2017, sous l'effet de la baisse de l'excédent commercial et l'aggravation des déficits des services, ainsi que ceux des revenus primaires et secondaires. Pour 2019, le déficit se réduirait à [2,8%] du PIB en lien avec l'amélioration du solde commercial.

33. Le projet de budget 2019 adopté par le Gouvernement le 26 septembre 2018, affiche un déficit budgétaire de [3,0%] du PIB conformément aux objectifs du programme avec le FMI. Cette évolution résulterait de l'effet combiné de l'optimisation du potentiel de recouvrement fiscal, de la maîtrise des dépenses et d'un bon pilotage de l'exécution budgétaire. A cet effet, pour 2019 :

- Les recettes totales et dons se situeraient à [20,5% du PIB]. Quant au taux de pression fiscale, il augmenterait de 0,4 point de pourcentage de PIB pour atteindre [16,9%] du PIB contre [16,5%] du PIB en 2018.
- Les dépenses et prêts nets s'afficheraient à [23,7% du PIB]. Les dépenses de fonctionnement seraient maîtrisées à [4,3% du PIB] contre [4,7% du PIB] en 2018. La masse salariale ressortirait à [6,6% du PIB], conformément à la stratégie actualisée de gestion de la masse salariale. Concernant les dépenses d'investissement, elles sont projetées à [6,7% du PIB] contre [6,9%] du PIB en 2018.
- Le Gouvernement prendra les dispositions nécessaires pour ajuster ses dépenses à la baisse à hauteur du niveau d'utilisation des dons reçus au titre du C2D (hors appuis budgétaires) et non utilisés en 2018.

34. Afin de dégager des recettes fiscales supplémentaires estimées à [0,4 point de pourcentage] du PIB en 2019 par rapport à l'année précédente, le Gouvernement entend mettre en œuvre des mesures aussi bien en matière de fiscalité intérieure qu'au niveau de la fiscalité de porte. A cet effet, le Gouvernement continue sa politique de réduction des exonérations fiscales en révisant celles qui sont accordés au titre du Code des Investissements en publiant la liste des d'exonération qui arrivent à échéance et qui ne seront pas renouvelés ainsi que l'impact fiscal sur le budget 2018.

- **En ce qui concerne les exonérations fiscales, l'engagement du Gouvernement** consiste à ne pas renouveler celles qui arrivent à expiration à fin 2018. En d'autres termes, il devra être mis fin à ces exonérations qui sont déjà accordées. A ce titre, il n'était pas envisagé, au sens de la mesure, de modifier la liste des exonérations à supprimer étant donné que l'expiration dépend de la durée prévue par la loi. L'approche d'une réduction progressive par le non renouvellement s'inscrit sur plusieurs années (2017-2020). Il s'agit donc d'une politique étalée dans le temps dont le plein effet devrait se ressentir sur le niveau des recouvrements à moyen et long terme.
- **Pour satisfaire à cette conditionnalité, le Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre,** chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat (SEPMBPE) a indiqué à la Banque Mondiale les caractéristiques de l'exonération qui répondaient à ce critère en 2018 ainsi que son évaluation financière. De notre appréciation, l'interprétation sur le nombre d'exonérations arrivant à expiration ne traduit pas la mesure telle qu'elle a été convenue dans le cadre de l'appui budgétaire. Il a été transmis à la Banque Mondiale, la liste des exonérations non renouvelées en 2017 et celles qui ne devraient pas être renouvelées au terme de l'année 2019.

- **Ainsi, prenant en compte l'esprit de la mesure, qui consistait à réduire progressivement les exonérations dans le but d'accroître le taux de pression fiscale sans une augmentation de la valeur nominale des taux d'imposition, il a été retenu au titre de l'annexe fiscale 2019, de légaliser l'obligation de soumettre toute convention à incidence fiscale à la signature du Ministre en charge de la fiscalité.** Dans la même veine, le Code des investissements consacre le principe de restauration de la TVA, avec l'introduction de la suspension temporaire (TVA différée) au lieu de l'exonération. Par ailleurs, ce nouveau code consacre une rationalisation des secteurs éligibles aux exonérations. Une simulation préliminaire du coût d'opportunité effectuée sur les données des sociétés agréées de 2013 à 2017 avec ces nouvelles mesures, indique une réduction des exonérations de 641 milliards au titre de la TVA sur les investissements réalisés et de 20 milliards au titre du réaménagement des secteurs d'éligibilité. Cette évaluation ne devrait pas donner droit à une mobilisation immédiate de la TVA attendue, dans la mesure où le principe de la suspension de TVA implique le paiement uniquement au cours de la phase d'exploitation après celle de l'investissement. Par ailleurs, l'affinement de l'analyse sur les impacts futurs devrait tenir compte des déductions éventuelles de TVA sur d'autres impôts payés.

- **En matière d'administration fiscale, le Gouvernement a mis en place un système électronique d'identification unique des contribuables (entreprises) qui rationalise les procédures d'enregistrement et améliore l'identification et le suivi des contribuables.** A cet égard, le Gouvernement a pris l'arrêté 490/PM/CAB/ du 14 septembre 2018 fixant la date et les conditions de génération et partage de l'identifiant unique de création d'entreprise. Cet arrêté fixe les conditions de génération et de partage de l'identifiant unique en matière d'immatriculation des entreprises, ainsi que le délai et les conditions de régulation des entreprises anciennement immatriculées. L'identifiant unique émis et administré par le CEPICI, pour lequel la plateforme a été lancée le 28 octobre 2018 par Monsieur le Premier Ministre, vient en substitution des numéros RCCM, du compte contribuable, de la CNPS et du code importateur. Le système de génération et de partage de l'identifiant unique permettra ainsi une interconnexion des fichiers des différentes administrations sur une seule plateforme.

- **Les mesures fiscales intègrent également l'instauration d'un droit unique de sortie (DUS) sur la noix de cajou en lien avec la politique de transformation qui constituera un acte majeur de l'industrialisation nationale.** De même, il est instauré un DUS sur les graines de coton pour promouvoir la transformation locale de ce produit. Enfin, les mesures de politique fiscale pour 2019 instaurent des droits d'accises sur les produits de luxe (marbres et véhicules de luxe) et relève le taux de droit d'accise sur le tabac. L'ensemble de ces mesures tient compte de la politique d'industrialisation nationale et protège les populations les plus vulnérables conformément à la politique de lutte contre la pauvreté.

- **Dans la poursuite de ces efforts, le Gouvernement va adopter un plan de rationalisation des exonérations fiscales au plus tard à fin mars 2019.** Ce plan devrait permettre, sur la base des orientations retenues au titre du Code des investissements, de définir les conditions d'accès aux exonérations fiscales et de mieux encadrer toutes les exemptions hors Code des investissements. Il intégrera notamment, la problématique des exonérations ad-hoc et la poursuite du non renouvellement des exonérations arrivant à expiration. Le Gouvernement reste disponible à poursuivre les échanges avec la Banque Mondiale, le FMI et les autres partenaires au développement, notamment l'Union Européenne, pour apporter des solutions pérennes à la problématique de la rationalisation des exonérations fiscales sans compromettre l'exigence d'un climat de confiance avec les investisseurs internationaux et le secteur privé national.

- **Par ailleurs, le Premier Ministre a mis en place un Comité de réformes fiscales.** Ce comité comprend les administrations publiques et le secteur privé afin de débattre au plan technique des propositions de réformes à soumettre au Gouvernement. Ce cadre de concertation a caractérisé le contexte d'élaboration de l'annexe fiscale 2019. Le Gouvernement entend poursuivre sa politique de rationalisation des dépenses en privilégiant les dépenses d'investissements publics structurants et les dépenses pro-pauvres, tout en évitant la constitution de nouveaux passifs.

35. Au niveau des dépenses, le Gouvernement entend contrôler les dépenses courantes et prioriser les dépenses d'investissement. Concernant la maîtrise des dépenses courantes, le Gouvernement continuera à exercer la régulation budgétaire des dépenses en fonction du rythme de recouvrement des recettes. Il poursuivra sa politique de renforcement du contrôle à priori exercé par les organes de Contrôle et ses missions d'encadrement des acteurs de la chaîne de la dépense publique. Le Gouvernement veillera également à la mise en œuvre de sa stratégie de maîtrise de la masse salariale. Par ailleurs, le Gouvernement continuera à assurer le strict respect de l'arrêté N° 178/MEF/CAB-01/20 du 13 mars 2009 fixant les modalités de recours aux avances de trésorerie.

36. Au niveau des dépenses d'investissement, le Gouvernement poursuivra la priorisation des projets en 2018 et 2019. Pour une meilleure efficacité de ces investissements, il continuera à tenir compte de la maturité et de l'impact sur l'activité économique dans la phase de budgétisation des projets. Il veillera également à la poursuite de la mise en œuvre des recommandations issues de l'assistance technique du FMI tenue en 2017 et relative à l'évaluation PIMA avec la mission d'assistance technique de l'AFRITAC au début de 2019.

37. En vue d'éviter d'éventuels passifs, le Gouvernement mettra l'accent sur la sensibilisation et l'application des sanctions prévues à cet effet. En outre, des lignes de crédits sont suffisamment dotées pour éviter la constitution de passifs notamment sur la consommation réelle d'électricité, le « carburant armée » et les frais d'écolage. Par ailleurs, le Gouvernement continuera de faire la promotion et la vulgarisation de la Cellule d'Information des Opérateurs Economiques (CELIOPE), une unité administrative créée au sein de la DGBF pour renseigner à titre gracieux, les prestataires et fournisseurs de l'Etat sur l'existence de crédits budgétaires et toutes opérations liées au budget.

38. La dernière Analyse de Viabilité de la Dette effectuée par le Gouvernement indique que la Côte d'Ivoire reste classée à un « risque modéré » de surendettement. Les indicateurs de solvabilité et de liquidité sont tous en dessous de leurs seuils respectifs sur la période [2019-2039] grâce à de bonnes perspectives économiques et à une politique budgétaire adéquate. Cependant, la Côte d'Ivoire reste vulnérable aux chocs macroéconomiques négatifs qui concerneraient en particulier les exportations, la dépréciation du taux de change de l'euro par rapport au dollar, un resserrement des conditions de financement sur les marchés internationaux et le taux de croissance. Enfin, pour 2019, conformément aux objectifs du programme, le Gouvernement entend recourir à de nouveaux prêts extérieurs dans la limite de [2 500 millions de dollar EU] en valeur actuelle. Ces prêts serviront au financement de grands projets structurants dans les secteurs du transport, de l'électricité, de l'eau potable et de l'irrigation des terres agricoles.

39. Le Gouvernement a continué la modernisation de son système de passation des marchés publics tout en la renforçant. Dans ce cadre,

- Le Gouvernement a (i) renouvelé les membres du Conseil de l'Autorité Nationale des Marchés publics par le décret N° 2018-658 du 1er Août 2018 portant nomination des membres, (ii) a adopté un arrêté qui donne force légale aux marchés passés par le système électronique et (iii) étendu l'utilisation du système électronique de passation des marchés publics à au moins 10 ministères.
- En ce qui concerne le système de passation électronique des marchés publics, le Gouvernement a procédé à une approche par phasage pour s'assurer d'une mise en œuvre effective et efficace de la digitalisation qui va entraîner un changement significatif dans le mode de gestion des marchés publics.

Ce processus distingue deux phases :

- la phase 1 qui met l'accent sur les procédures et les actes relevant des administrations publiques, notamment la Direction des Marchés Publics, les Autorités contractantes et les cellules de passation des marchés et,
- la phase 2 qui va concerner les usagers du service public afin de permettre aux opérateurs économiques de faire les différentes étapes de la procédure de passation en ligne.
- Conformément à la demande de la Banque Mondiale, une note a été produite pour faire l'état des lieux et surtout indiquer de façon précise le chronogramme pour le reste de la phase 1 et les perspectives pour ce qui concerne la phase 2. Ce projet de dématérialisation a été retenu au titre du projet gouvernance de la Banque Mondiale. A cet égard, la finalisation de la phase 1 et l'affinement de la phase 2 seront conduits étroitement avec la Banque Mondiale qui sera régulièrement informée des évolutions et des contraintes. Les campagnes d'information et de formation concernant les nouvelles procédures simplifiées seront poursuivies notamment à l'endroit des responsables de cellules de passation des marchés publics.
- Le code des marchés publics est en cours de révision pour prendre en compte de nouveaux modes de contractualisation et de nouvelles méthodes d'évaluation des offres en vue d'assurer une meilleure efficacité des procédures de passation de marchés publics. La version révisée sera disponible en février 2019.

40. Le Gouvernement poursuivra la modernisation de la gestion des finances publiques conformément à la stratégie de mise en œuvre des réformes budgétaires 2017-2019 inclut dans le nouveau schéma directeur des Finances Publiques. Dans ce cadre :

- Un accent sera mis sur les actions nécessaires pour l'opérationnalisation des budgets-programmes. A cet égard, le Gouvernement prendra les dispositions pour finaliser et adopter les textes réglementaires requis pour encadrer ce nouveau mode de gestion axé sur la performance et une plus grande responsabilisation des acteurs. Ces textes comprennent les décrets relatifs au contrôle financier et budgétaire, la charte de gestion des programmes, la comptabilité matière et la maîtrise d'ouvrage délégué. Par ailleurs, la phase de test fonctionnel et de conformité, du module « Elaboration des actes budgétaires » du nouveau Système d'Information Budgétaire, sera finalisée avant fin 2018 et mis à la disposition des acteurs pour

- exploitation. Les travaux d'analyse, de conception et de développement du module « Exécution du Budget de l'Etat », comprenant un sous-module d'interfaçage avec l'applicatif ASTER, sont en cours et devraient être finalisés à [fin mars 2019] pour permettre la mise en œuvre de la phase test au cours de l'année 2019 ;
- Les actions déjà identifiées pour une meilleure articulation entre le plan de passation des marchés publics, le plan d'engagement des dépenses publiques et le plan de trésorerie » seront mises en œuvre. Il s'agit entre autres de (i) arrimer le calendrier de passation du marché sur celui de l'exécution du budget, (ii) mettre systématiquement à jour le plan de passation en lien avec la régulation et les modifications budgétaires et (iii) transmettre le plan d'engagement des dépenses publiques à la Direction de la Dette Publique et des Dons (DDPD) pour la prise en compte dans le plan de trésorerie ;
- La gestion des risques budgétaires sera renforcée à travers la production d'un document de déclaration sur les risques budgétaires en annexe de la Loi des finances à compter de l'exercice 2019. Ce document permettra également d'améliorer la transparence dans la gestion des finances publiques. A ce titre, un budget citoyen basé sur la loi de finances 2019 sera produit au cours de l'exercice 2019. Le Gouvernement a procédé à une évaluation de son système de gestion des finances publiques selon la méthodologie PEFA. Les résultats de cette évaluation seront disponibles et publiés avant fin 2018. Ils permettront de renforcer les réformes en matière de gestion des finances publiques telles que découlant du schéma directeur adopté à cet effet par le Gouvernement en 2018 ; et
- Le Gouvernement poursuivra également le déploiement du SIGFiP au sein des ambassades et des localités de l'intérieur du pays. Ainsi, dans le cadre de l'amélioration du suivi de l'exécution budgétaire, 9 nouvelles ambassades et 4 localités additionnelles seront connectées au SIGFiP.

41. Le Gouvernement poursuivra également les réformes en faveur de l'amélioration de la gestion des risques budgétaires liés aux Partenariats Public-Privés (PPP). La révision du cadre institutionnel des PPP, par le décret n°2018-359 du 29 mars 2018, contribuera à garantir une plus grande autonomie dans la gestion du Comité National de Pilotage des Partenariats Public-privé (CNP PPP). En collaboration avec les partenaires au développement, le Gouvernement veillera au renforcement des capacités du CNP-PPP notamment dans les cadres d'évaluation détaillée de projets PPP. Aussi, la sensibilisation des autorités contractantes à la transmission systématique des contrats signés, couplée à la revue annuelle du portefeuille PPP assureront une mise à jour régulière de la base de données des projets de type PPP enrichie d'informations contractuelles y compris les engagements budgétaires et les garanties de revenus. Par ailleurs, dans le but de renforcer la transparence de la gestion stratégique et financière des projets PPP, le Gouvernement veillera à la publication du rapport d'activité annuel sur la mise en œuvre des PPP et au renforcement des capacités de l'ensemble des acteurs des PPP.

42. Le Gouvernement continuera le déploiement du Compte Unique du Trésor (CUT), dont l'effectivité prévue en [2019] contribuera à l'amélioration de la gestion de la trésorerie. Concernant les clôtures de comptes, à fin août 2018, [904] ont été fermés sur 2 745 comptes. Des actions sont en cours pour la clôture des autres comptes bancaires en tenant compte des contraintes opérationnelles. Aussi, pour l'ouverture de nouveaux comptes, la banque interne du Trésor sera privilégiée. Concernant le volet

recette du CUT, après la prise en compte de la DGI et de la DGD, le déploiement s'effectuera dans les postes comptables de la DGTCP, à compter du [quatrième trimestre] 2018. S'agissant du volet dépenses, le déploiement en cours dans les trésoreries générales, sera généralisé aux postes comptables déconcentrés qui ont d'ores et déjà reçu la formation. Une évaluation de la phase pilote interviendra en décembre 2018.

43. Le Gouvernement compte accroître la contribution du secteur privé dans la création de richesse et d'emplois. Pour ce faire, il ambitionne de faire de la Côte d'Ivoire, l'un des pays au meilleur climat des affaires en Afrique et dans le monde à travers la mise en œuvre de son nouvel Agenda de réformes pour la période 2018-2020 adopté en Conseil des Ministres en septembre 2018. Il renforcera le partenariat avec le secteur privé, y compris dans le cadre de l'initiative Compact pour l'Afrique du G20. Il intensifiera également ses efforts pour soutenir et promouvoir les PME, et renforcera les infrastructures en vue de réduire les coûts de production et améliorer la compétitivité du secteur privé. Par ailleurs, le système de gouvernance sera amélioré, notamment avec (i) la prise de textes réglementaires additionnels pour contraindre les assujettis à la déclaration de patrimoine, (ii) l'analyse et la mise à jour des déclarations, (iii) le renforcement des capacités du pôle financier du Parquet d'Abidjan, et (iv) la mise en place d'un cadre de collaboration entre la Haute Autorité à la Bonne Gouvernance et les organes publics d'enquête. En outre, il veillera à l'application de la loi sur la pénalisation du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme votée en 2016.

44. Capitalisant sur les acquis en matière de Doing Business, le Gouvernement veillera à la bonne exécution de son nouvel Agenda des réformes prévues pour la période 2018-2020. Cet Agenda comporte 54 projets de réformes sectorielles dont 39 visent directement à produire un impact sur les variables et indices du référentiel Doing Business, et 15 contribueront à l'amélioration globale de l'environnement des affaires en Côte d'Ivoire.

45. Le Gouvernement entend poursuivre ses efforts pour la promotion et l'accompagnement des PME. Ainsi, après la mise en place de l'Agence Côte d'Ivoire-PME qui est une agence de promotion des PME, les efforts seront déployés pour la création d'incubateurs à Abidjan et à Yamoussoukro. En outre, dans le cadre de la facilitation de l'accès au financement des PME, deux (02) Conventions ont été signées avec deux (02) banques privées, pour un financement global de quinze (15) milliards de francs CFA, et des initiatives sont en cours pour la création d'un Fonds de Garantie des PME. Par ailleurs, le Gouvernement veillera à finaliser la mise en place et l'opérationnalisation de la plateforme électronique d'identification des Entrepreneurs. Aussi, un programme pluriannuel de renforcement des capacités des cadres, dirigeants et associations des PME est en cours d'exécution.

46. La Côte d'Ivoire a réalisé des progrès remarquables en matière d'amélioration du climat des affaires. Elle occupe la 122ème place au classement Doing Business 2019 de la Banque mondiale et connaît ainsi une progression de 45 places comparativement à 2012. Cette performance est notamment due aux progrès réalisés dans la mise en œuvre des mesures concernant la création des entreprises (+132 places), le transfert de propriété (+46 places), l'exécution des contrats (+26 places), le raccordement à l'électricité (+24 places), et l'octroi du permis de construire (+17 places).

47. Toutefois, en vue de hisser la Côte d'Ivoire dans le TOP du classement Doing Business à l'horizon 2020 et de la maintenir dans le Top 10 des pays les plus réformateurs au monde, le Gouvernement a adopté un nouvel agenda de 54 réformes pour la période 2018-2020 dans les 10 indicateurs de l'Indice Doing Business (Création d'entreprise, Raccordement à l'électricité, Transfert de propriété, Paiement des Impôts et taxes, Octroi du Permis de construire, Obtention de prêts, Commerce frontalier).

48. Les réformes en cours dans le secteur électricité devraient permettre de consolider l'équilibre financier et d'apurer les arriérés dus aux producteurs indépendants d'électricité (IPP) et aux gaziers. Les soldes d'exploitation et de trésorerie demeureront excédentaires grâce notamment (i) aux mesures de réduction des pertes techniques et de lutte contre la fraude, (ii) à l'amélioration du recouvrement des factures intérieure et extérieure, et (iii) au non recours au HVO en lien avec les investissements réalisés.

Aussi, pour renforcer l'équilibre financier du secteur, un accent particulier est mis sur le recouvrement des impayés et l'apurement des arriérés. A ce titre :

- **le protocole d'accord sur les dettes et créances croisées au sein du secteur**, y compris vis-à-vis de l'Etat est en cours de mise en œuvre. Dans ce cadre, l'ensemble des impayés 2016 et antérieurs du secteur public ont été totalement apurés. Pour 2017, les impayés au titre de l'éclairage public et des feux tricolores ont fait l'objet d'une titrisation pour un montant de 8 576 098 769 francs CFA le 1er octobre 2018. Ceux relatifs à l'Administration centrale et aux sociétés d'Etat font l'objet d'une couverture budgétaire en 2018. Depuis 2018, les paiements au titre de l'administration centrale, des EPN compensables (EPN dont les factures sont prises en compte par la Direction du Patrimoine de l'Etat), ainsi que de l'éclairage public et des feux tricolores d'Abidjan font l'objet de paiement régulier par le Trésor Public. Concernant les sociétés d'Etat et les EPN non compensables tels que la SOTRA, le LBTP, le BNETD, les paiements se font selon les protocoles signés en 2017 ;
- **Pour ce qui concerne le recouvrement des impayés à l'export, le Gouvernement continuera ses efforts** pour permettre au secteur d'atteindre la stabilité des flux de trésorerie. En complément, et dans une approche globale, le Gouvernement a sollicité la Banque Mondiale pour la mise en place d'un mécanisme de garantie des remboursements d'éventuels restes à payer. Cette approche est toujours en discussion. En outre, les actions pour le recouvrement des factures à l'export seront intensifiées à travers notamment la signature de convention avec les structures en charge de la fourniture de l'électricité dans les différents pays concernés et
- **Le programme de refinancement des dettes à court terme du secteur électricité** par les banques commerciales avec la garantie de la Banque Mondiale prévu au [dernier trimestre 2018] servira en priorité au refinancement intégral des concours vis-à-vis des banques, et l'apurement partiel des arriérés des IPP et gaziers. Les projections financières du secteur effectuées sur la base du plan de développement de CI-Energies prévoient le maintien et le renforcement de l'équilibre financier, et montrent que le stock des arriérés devrait se résorber progressivement avec l'amélioration des cash-flows du secteur de l'électricité et s'éteindre à fin 2021. Ces projections financières montrent également que les factures courantes sont payées et qu'il n'y a pas d'accumulation d'arriérés.

Afin d'améliorer la performance technique et la transparence du secteur, le Gouvernement a pris plusieurs mesures. Dans un premier temps, le Gouvernement et CI-ENERGIES ont signé le 18 septembre 2018 et commencé à mettre en œuvre un contrat de performance dans le but d'améliorer la performance technique et financière ainsi que la transparence du secteur. Dans un second temps, le Gouvernement a actualisé le manuel des procédures, notamment sur : (i) la planification, la facturation et le paiement des dépenses du secteur de l'électricité ; (ii) le reporting des informations financières du secteur de l'électricité et (iii) le contrôle de l'application des procédures de gestion, de reporting et l'audit annuel externe du secteur de l'électricité. Les principaux indicateurs de performance sont publiés de façon trimestrielle sur le site web de la CI-Energies.

49. Le Gouvernement entend accélérer la réalisation des projets pour accroître davantage l'offre d'électricité en vue de soutenir le dynamisme de l'activité économique et constituer un hub énergétique. Pour atteindre l'objectif de production de 4 000 MW d'ici 2020, le Gouvernement prévoit

la mise en service de plusieurs ouvrages en cours dans le domaine hydro-électrique, des énergies renouvelables et ceux visant à améliorer le réseau de distribution électrique. Ainsi, pour la période 2018-2020, il est prévu notamment (i) la construction de deux barrages hydroélectriques (Singrobo, Gribopoli) d'une capacité globale de 156 MW, (ii) le renforcement des capacités de production thermique avec la mise en service de nouvelles centrales thermiques (Azito & Ciprel), (iii) la construction d'une centrale à charbon, d'une capacité de 700 MW, (iv) la réalisation de projets dans le domaine des énergies renouvelables pour une capacité de plus de 200 MW et (v) la mise en œuvre du projet d'approvisionnement en gaz naturel (GNL) dont l'étude de faisabilité est prévue pour s'achever au second semestre 2018. Par ailleurs, il entend promouvoir la mise en œuvre des projets solaires et biomasse. A cet effet, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé pour la construction de trois centrales (deux biomasses et une à énergie solaire) d'une capacité totale de 70 MW.

50. La restructuration des entreprises du secteur des hydrocarbures devrait consolider la situation financière du secteur. Les avancées enregistrées dans la mise en œuvre des plans de restructuration de ces deux entreprises devraient garantir la solidité de leur situation financière à moyen terme.

- **Concernant la PETROCI, la situation financière est en équilibre avec des résultats nets** successifs positifs de 5,38 milliards de FCFA en 2016 et 13,94 milliards de FCFA en 2017. Cette dynamique devrait se poursuivre en lien avec les effets bénéfiques de la mise en œuvre du plan stratégique de restructuration qui permettra à terme le recentrage sur les activités d'exploitation et de production. A ce titre, l'opération de cession des actifs du réseau des stations-services a été clôturée le 19 septembre 2018. La privatisation de l'activité de distribution de gaz butane est en cours sous la supervision du Comité de Privatisation. Par ailleurs, l'accélération de la mise en œuvre des protocoles d'accords signés avec l'Etat et CI-ENERGIES devrait améliorer la trésorerie et la santé financière de PETROCI.
- **S'agissant de la SIR, le résultat d'exploitation continue de s'améliorer** sous l'effet combiné des bonnes performances commerciales et des gains de productivité issus notamment de la réduction des charges. Le processus de restructuration de la dette SIR devrait être finalisé à [fin octobre 2018] par la levée de de 368 milliards de FCFA. Ce financement permettra notamment

- (i) le paiement immédiat de toutes les dettes fournisseurs échues, (ii) la réduction des délais de paiement des fournisseurs de 300 à 90 jours et (iii) la baisse du coût des approvisionnements et des frais financiers.

51. Au niveau du secteur cacao, le Gouvernement a continué à renforcer la transparence et la Gouvernance du secteur à travers deux mesures. Premièrement, le Gouvernement a adopté et initié la mise en œuvre d'un plan d'actions visant à mettre en œuvre les recommandations de l'audit réalisé en 2017 portant sur le Programme de Ventes Anticipées à la Moyennes (PVAM) et le Fonds de réserves. Le Gouvernement a resserré les conditions d'octroi d'agrément à l'exportation. Ce qui a permis une amélioration du système de commercialisation et la réduction des défaillances de contrat. Un rapport de la mise en œuvre actualisé ainsi qu'une note analytique de l'impact a été élaborée. Ensuite, le Gouvernement a publié les résultats commercialement non sensibles du rapport de l'audit réalisé en 2017 sur le PVAM et lancé le 15 octobre 2018 l'audit indépendant de la campagne 2017/2018. Cet audit portera sur le Programme de Ventes Anticipées à la Moyenne ou PVAM (la commercialisation

extérieure et les Comptes de Stabilisation), le Fonds de Réserve Technique, le Fonds d'Investissement en Milieu Rural (FMIR), le Fonds d'Investissement Agricole (FIA) et la Redevance « Sacherie-Brousse conformément à l'arrêté N° 475/MEF/MINADER/SEPMBPE.

52. Le prix du cacao garanti aux producteurs continue d'être ajusté suivant l'évolution des cours internationaux conformément au mécanisme de garantie des prix. Ainsi, le prix bord champs de 700 FCFA a été maintenu sur toute la campagne principale 2017/2018 et le prix de 750 FCFA a été fixé pour la campagne de 2018/19 le 1er octobre 2018.

a- Emploi et politique sociale

53. L'insertion professionnelle et l'emploi, notamment celui des jeunes, sont au centre des attentions du Gouvernement. Dans ce cadre, plusieurs projets et programmes mis en œuvre ont permis d'enregistrer des résultats encourageants. Ainsi, pour un objectif de [31 912] jeunes prévus en 2018 dans le cadre du projet « Une formation, mon passeport pour l'emploi », 31 273 jeunes ont été formés à fin juin. Concernant le programme d'accompagnement, ce sont 1 994 jeunes pour un objectif annuel de 4 100 qui ont été mis en stage de qualification ou de premier emploi, dont 1 291 jeunes sur le Programme d'Aide à l'Embauche (PAE) et 703 jeunes sur le Projet Emploi Jeune et Développement des Compétences (PEJEDEC). S'agissant du programme d'appui, 1 600 jeunes seront pris en charge sur l'ensemble du territoire national. Par ailleurs, l'effectif des salariés du secteur formel s'est accru de 3,4% par rapport à décembre 2017, correspondant à une création nette de 33 054 emplois à fin juin 2018. Cette progression est principalement attribuable au secteur privé avec +25 983 emplois nets, qui contribue ainsi à hauteur de 79,0% à la création nette d'emploi et demeure le principal moteur du marché du travail.

54. Dans cette dynamique le Gouvernement a pris des mesures afin de renforcer l'efficience et l'équité dans le secteur de l'éducation. De façon spécifique, le Gouvernement a pris deux (02) arrêtés ministériels formalisant respectivement :

- **la poursuite de recrutement d'enseignants bivalents pour les collèges afin d'accroître l'accès à l'enseignement secondaire aux élèves issus de familles pauvres (en particulier les filles).** Cet arrêté détermine les conditions de recrutement des professeurs de Collège et les modalités de leur affectation.
- **l'amélioration de la performance des collèges privés et la transparence budgétaire** au niveau de l'enseignement secondaire qui : (i) instaure la publication annuelle de la performance de chaque collège mesurée par leur taux de réussite aux examens nationaux, les taux de redoublement et les taux d'abandon et (ii) définit les critères, y compris les taux de réussite aux examens nationaux, les taux de redoublement et les taux d'abandon, utilisés par le Ministère de l'Education pour identifier les collèges éligibles aux subventions versées par l'Etat. Cet arrêté institué au Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle un classement annuel des établissements scolaires privés d'enseignement secondaire.

55. Le Gouvernement accentuera son intervention au profit des personnes vulnérables tout en s'assurant de leur efficacité. Ainsi, les dépenses pro-pauvres concerneront principalement l'éducation,

la santé, l'électrification rurale et l'hydraulique villageoise. Par ailleurs, en vue de l'amélioration du ciblage, une mission d'assistance technique de la Banque Mondiale est attendue. En outre, les opérations d'identification des ménages indigents ont été initiées par le Gouvernement, dans le cadre des projets Filets Sociaux, permettant de répertorier à ce jour 73.866 ménages dans plus de 1.314 localités. Ce processus devrait se généraliser sur l'ensemble du territoire national.

IV- Suivi et évaluation

56. Le Gouvernement réitère ses remerciements pour les efforts consentis par la Banque Mondiale dans la définition de la stratégie de développement de la Côte d'Ivoire et continuera d'œuvrer au renforcement de ce partenariat par la mise en œuvre et le suivi du programme.

57. Le suivi et l'évaluation du programme seront de la responsabilité du Comité Interministériel du Suivi du Programme Economique et Financier, présidé par Monsieur le Premier Ministre.

58. La Côte d'Ivoire entend, à travers ces orientations et engagements susmentionnés, renforcer la coopération financière avec la Banque Mondiale et l'ensemble des autres partenaires multilatéraux et bilatéraux et ainsi bénéficier du Crédit d'Appui Budgétaire National au titre de l'année 2018, d'un montant équivalant à Cent (100) Millions de Dollars des Etats-Unis.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Président,** l'assurance de ma considération distinguée.



Adama KONE